

Le 5 juillet 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le cinquième jour de juillet deux mille dix à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
Mme Louise Boutin, conseillère siège no. 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Vacances de la directrice générale
- 8.0 Achat de timbres
- 9.0 Dépôt de la liste des dossiers détruits
- 10.0 Comptes à payer
- 11.0 Varia –
 - 11.1 Résolution et attestation concernant l'administration d'une personne morale
 - 11.2 Route des 4 comtés
 - 11.3 Résolution d'appui pour Ultramar Ltée (Pipeline Saint-Laurent)
 - 11.4 Demande d'aide financière – Journée Bouger en famille
- 12.0 Questions de l'assemblée
- 13.0 Levée de l'assemblée

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire avise les personnes présentes que la séance est enregistrée.

R10-07-119
Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point varia :

- 11.1 Résolution et attestation concernant l'administration d'une personne morale
- 11.2 Route des 4 comtés
- 11.3 Résolution d'appui pour Ultramar Ltée (Pipeline Saint-Laurent)
- 11.4 Demande d'aide financière – Journée Bouger en famille

ADOPTÉE

R10-07-120
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R10-07-121
Procès-verbal
du 7 juin 2010

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Le 5 juillet 2010

Les membres du conseil, incluant le maire et l'inspecteur municipal, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R10-07-122
Vacances de la
directrice générale

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé du 11 au 17 juillet 2010 ainsi que du 15 au 21 août 2010 en raison des vacances annuelles de la directrice générale.

ADOPTÉE

R10-07-123
Achat de timbres
(réforme cadastrale)

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale pour l'achat de 500 timbres pour l'envoi des comptes de taxes de la réforme cadastrale.

ADOPTÉE

R10-07-124
Résolution pour liste
des dossiers détruits

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt de la liste des dossiers détruits.

ADOPTÉE

R10-07-125
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de \$ 19,858.40 et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

R10-07-126
Résolution pour
désigner les
signataires des
documents de la
municipalité

Résolution et attestation concernant l'administration d'une personne morale :

Résolution désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs

Extraits du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes tenue le 5 juillet 2010

Gestion de compte

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire, Monsieur Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard, directrice générale par intérim et Madame Sophie Samson soient les représentants de la personne morale à l'égard de « tout compte qu'elle détiendra à la caisse ».

Ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants au nom de la personne morale :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
- Signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs de la façon suivante :

- Sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la personne morale reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

ADOPTÉE

Le 5 juillet 2010

R10-07-127
Résolution pour
augmenter le budget
de la Route des
4 comtés

Route des 4 comtés :

ATTENDU QUE la Route des 4 comtés a besoin de plus de réparations;

ATTENDU QUE le budget d'entretien est de \$ 2,240.00;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter ledit budget de huit cent (\$ 800.00) dollars pour l'année 2010 et que les fonds soient pris au poste « salaire directrice générale ».

ADOPTÉE

R10-07-128
Résolution d'appui
Ultramar Ltée -
Pipeline St-Laurent

Résolution d'appui pour Ultramar Ltée (Pipeline Saint-Laurent) :

Justifications - Critères de décision applicables (résolution)

Dossier : **CPTAQ 2010-26**

Municipalité : **Notre-Dame de Lourdes**

Demandeur : **Ultramar Ltée – projet Pipeline St-Laurent**

Lot(s) : **11-P, Municipalité de Somerset-Sud**

Date : **5 juillet 2010**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a pris connaissance de la demande de Ultramar Ltée (projet Pipeline St-Laurent). consistant à un ajustement d'une portion du tracé autorisé au dossier # 349742 pour l'implantation d'un pipeline afin de contourner une cannebergière en implantation.

Attendu que l'objet de la demande vise une superficie de 0,2 hectares sur les lots 11-P du Cadastre de la municipalité de Somerset-Sud.

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Ultramar Ltée.

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

Attendu que le potentiel agricole du lot faisant l'objet de la demande et des lots avoisinants se caractérise par des sols de classe 4 et 0 comprenant certaines limitations de basse fertilité (F), de surabondance d'eau (W), de manque d'humidité (M) par endroit, selon la carte de l'inventaire des potentiels agricoles de l'ARDA.

Attendu qu'il y a des possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles en raison de la proximité d'une cannebergière.

Attendu qu'il y aura peu de conséquence sur les activités agricoles déjà existantes car la demande vise justement un ajustement du tracé du pipeline en fonction du développement de la cannebergière à proximité.

Attendu qu'il n'y a peu de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale car les bâtiments d'élevage (chèvres) les plus près dans la municipalité se retrouvent à environ 5 000 mètres de distance, au nord-ouest.

Attendu qu'en vertu de la nature de la demande, soit l'ajustement du tracé pour l'implantation du pipeline, le projet ne peut être situé à un autre endroit dans la municipalité.

Attendu que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera peu affectée car le projet se retrouve en zone boisée et près d'une ligne électrique de haute tension, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

Le 5 juillet 2010

Attendu que la demande d'ajustement d'une portion du tracé n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

Attendu que la nature de la demande ne crée pas d'impacts négatifs sur la propriété foncière pour y pratiquer une agriculture viable car il n'y a pas de morcellement.

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de modification de Ultramar Ltée , projet pipeline St-Laurent, consistant à un ajustement d'une portion du tracé autorisé au dossier # 349742 pour l'implantation d'un pipeline afin de contourner une cannebergière en implantation.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière – Journée Bouger en famille :

R10-07-129
Résolution pour
contribuer à
la journée
Bouger en Famille

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir un chèque de \$ 90.00 au Comité de promotion du loisir familial dans le cadre de la journée « Bouger en famille » qui aura lieu le 19 septembre 2010.

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

- Question sur la Cie Fruit d'or – taxes
- Question sur la participation de Fruit d'or au projet de garderie
- Question sur le salaire des employés
- Question sur la facture de Turcotte Mini-Moteurs
- Question sur la résolution de la Caisse Populaire
- Question sur le fauchage du bord de chemin
- Question sur le projet de garderie

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 :45 hres.

R10-07-130
Levée de la
séance

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales